Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 24 Mai 1888 No. 32.

ABONNEMENTS
Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:
1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

SA MAJESTE BEBE.

Les rois s'en vont, dit le vulgaire,
Mon Dieu! dans quelle erreur le public est tombé!
Il nous reste un roi populaire,
Qui règnera toujours: "Sa Majesté Bébé!....

—Pour ces rois, il n'est point de nations ingrates,
De sujets révoltés, de tribuns fulgurants....
Les plus farouches démocrates,
Sont à plat ventre aux pieds de ces petits tyrans!

Les rois s'en vont? Erreur! la royauté fourmille,
Et tant que le monde vivra
Toujours, toujours dans la famille,
Oui toujours, l'enfant régnera!

Gaston Bastit.

PENSEES.

—Qui a cessé de jouir de la supériorité de son ami a cessé de l'aimer.

—La mort nous dépouille de nos biens et nous habille de nos œuvres.

—La joie qui remplit le cœur pendant le travail donne au devoir un rayonnement qui charme l'œil de ceux qui le voient et un velouté qui l'empêche de blesser ceux qui ne peuvent si bien l'accomplir.

—Ah! le doux clavier du cœur de l'innocente jeune fille! Clavier d'ivoire, harmonieux et sans tache, qui s'ébranle à l'impression d'un vrai sentiment, comme la harpe éolienne au souffle d'une brise printanière, et y répond un juste accord! Qu'ils sont coupables ceux qui impriment, par une violente agitation, un mouvement trop impétueux à ces touches délicates, ceux qui en altèrent par une mauvaise pensée, la pureté virginale.

LE CHIEN CHARITABLE.

Dans un petit village d'un des districts les plus pauvres de l'Irlande, vivait une pauvre veuve, à laquelle pour tout héritage son mari avait laissé deux enfants; deux filles, l'une âgée de trois ans, l'autre de cinq. Avec toute la peine du monde et avec des efforts inouis, elle réussit à passer deux années de son pénible veuvage. Une nourriture malsaine et insuffisante, obtenue au prix d'un travail trop dur pour son corps délicat, avait fini par l'épuiser et par la jeter sur son lit de douleur; la mort la prit en pitié et l'enleva dans quelques jours, sans beaucoup de souffrances, aux chagrins de ce monde.

La misère dans la commune était si grande que rien ne put être fait pour secourir les deux pauvres orphelines. Tous les voisins quoique animés des meilleurs sentiments avaient été eux-mêmes frappés par les conséquences terribles de la famine, et entendaient trop souvent pleurer leurs propres enfants demandant en vain du pain, pour pouvoir songer à venir en aide à d'autres.

—Si on pouvait seulement amener les enfants à Kilburn, un village situé à quelques lieues d'ici, dit un des voisins après que la pauvre mère fut enterrée; là, habite un frère qui ne pourrait pas refuser de prendre soin de ces enfants.

—Mais les choses sont aussi mauvaises là-bas qu'ici, répondit un autre, et je crains qu'elles ne s'en trouvent pas mieux.

—Il est impossible qu'il leur arrive pire qu'ici, où elles sont sûres de mourir de faim. En les envoyant à leurs parents, nous aurons fait notre devoir. Nous ne pouvons en aucun cas les garder ici.

Un charretier qui allait non loin de Kilburn, prit par pitié les deux petites filles, dans sa voiture. Lizzie avait sept ans maintenant, et Mary cinq ans. Les pauvres enfants restèrent l'une après l'autre bien tranquilles dans la voiture et le charretier les regardait à peine. Vers l'après-midi, ils atteignirent l'endroit où la voiture devait changer de route. L'homme les fit descendre, leur indiqua le chemin à gauche et leur dit d'aller tout droit sans quitter la grande route et qu'elles arriveraient dans deux heures à peu près à destination. Il les quitta. Les enfants pleurèrent amèrement en lui disant adieu, et autant qu'elles purent apercevoir le chariot de l'homme, elles ne le quittèrent pas des yeux; une fois qu'il eut disparu, les enfants recommencèrent à pleurer.

Lizzie fut la première qui cessa de pleurer; elle prit la main de sa petite sœur qui s'était assise sur l'herbe et lui dit: "Lève-toi, Mary, nous ne devons pas rester ici si nous voulons atteindre Kilburn. Nous ne pouvons rester sur la grande route."

—J'ai si grand faim, sanglota Mary, nous n'avons rien mangé de la journée.

Les enfants étaient bien faibles, et pouvaient à peine avancer. Elles cheminaient se tenant par la main et en chancelant sur leurs jambes frêles. Enfin, Lizzie aperçut une maison qu'elle montra à sa sœur, mais elles avaient encore plus d'un quart d'heure de marche, avant d'arriver à la ferme, car c'en était une Elles hésitèrent à entrer dans la cour, car elles n'avaient jamais mendié auparavant, malgré leur misère.

Arrivées à quelques pas de la maison, elles entendirent le fermier gronder violemment un de ses hommes; ensuite il rentra dans la maison, referma avec fracas la porte sur lui, à faire vibrer les carreaux des fenêtres tout en continuant à gronder. Les enfants, effrayées, se tinrent auprès de la porte jusqu'à ce que la voix cessât ses vociférations. Alors Lizzie ouvrit la porte et les deux enfants entrèrent. Le fermier était dans un fauteuil près du feu.

—Eh bien! que voulez-vous? demanda-t-il brusquement aux enfants qui avaient trop peur pour pouvoir proférer une parole et lui raconter leur misère. Ne pouvez-vous pas parler? dit-il, de plus en plus furieux,

Lizzie s'armant de courage répondit enfin bien doucement:

—Oh! si vous étiez assez bon pour nous donner le moindre petit morceau à manger, un tout peti morceau de pain, ou quelques pommes de terre.

—C'est ce que je pensais, hurla le fermier. J'étais sûr que vous étiez des mendiantes, quoique vous ne paraissiez pas appartenir à ce voisinage. Nous en avons bien assez ici, et nous ne tenons pas à ce qu'il en vienne d'antres endroits. Nous n'avons pas de pain pour nous-mêmes par ces temps durs. Vous n'aurez rien ici. Allez-vous en

Les deux enfants terrifiées se mirent à pleurer.

—Cela ne vous servira à rien, continua l'homme, ces séductions-là me sont connues et n'ont rien de nouveau pour moi. Que vos parents vous nourrissent, mais ils préfèrent, sans doute, faire les paresseux que de gagner leur vie par un travail honnête.

—Nos père et mère sont morts, répondit Lizzie.

—Je sais, dit le fermier; lorsqu'on envoie les enfants mendier, leur père et mère sont toujours morts, ou tout au moins le père. C'est une excuse pour demander la charité. Allez-vous en, et ce tout de suite.

Nous n'avons pas mangé le moindre morceau de toute la journée, plaida Lizzie. Nous sommes si fatiguées que nous ne pouvons plus bouger. Donnez-nous de grâce un peu de pain, nous avons si faim.

—Je vous ai dit que je ne vous donnerais rien. Les mendiants ne reçoivent rien ici.

Le fermier se leva et regarda les enfants d'un air menaçant. Lizzie se précipita vers la porte entraînant avec elle sa petite sœur. Les enfants se retrouvèrent au milieu de la cour où était enchaîné un chien très méchant, son repas était posé devant lui dans une écuelle en bois. Mary plongea sa petite main dans le plat et commença à manger avec le chien. Lizzie s'approcha et remarqua que dans la soupe nageaient quelques morceaux de pain et des pommes de terre. Elle aussi ne put y tenir, n'ayant qu'un sentiment, celui d'une faim horrible, elle prit du pain et quelques pommes de terre et les mangea avec avidité.

Le chien qui n'était pas habitué à pareille société regarda les enfants avec étonnement; il recula, s'assit et leur abandonna son dîner. Au même moment le fermier traversa la cour pour voir si les enfants s'en étaient allées et aperçut cette scène étrange.

Le chien était connu de tout le monde comme étant très méchant et on était forcé de le tenir toujours à la chaîne.

Même les domestiques ne déposaient la nourriture de la bête qu'avec appréhension.

Effrayé, le fermier ne pensa qu'au danger que couraient les enfants, et courant à eux il leur cria:

—Ne voyez-vous pas le chien? Il vous déchirera en lambeaux. Mais il s'arrêta tout surpris et comme pétrifié lorsqu'il vit le chien se lever, s'approcher des enfants, les regarder faire et remuer sa queue à l'approche de son maître, comme pour dire:

—Ne renvoyez pas mes hôtes. A cette vue un grand changement s'opéra dans l'esprit de cet homme; le spectacle qu'il avait sous ses yeux agit sur lui comme un courant électrique et remua en lui des sentiments qu'il n'avait jamais ressentis auparavant. Les enfants s'étaient relevées tout effrayées à la voix du fermier craignant d'être punies pour avoir partagé le dîner du chien. Après quelques instants de silence le fermier dit:

—Votre faim est-elle réellement si grande que vous ne dédaignez pas même le dîner d'un chien? Venez, vous aurez à manger autant que vous voudrez chez moi. Cela disant il prit les enfants par la main et les fit entrer dans la maison.

Le chien avait fait honte au maître. Touché par ce qu'il avait vu, le fermier était désireux de réparer ce que sa conscience lui disait être un péché. Il fit asseoir les enfants à la table, s'assit auprès d'eux et leur demanda avec bonté leurs noms.

—Mon nom est Lizzie, dit l'aînée des petites filles et celui de ma sœur est Mary.

—Y a-t-il longtemps que vos parents sont morts?

—Notre père est mort il y a deux ans, mais notre mère n'est morte que la semaine passée. Elles pleurèrent.

—Mes enfants! ne pleurez pas, dit le fermier. Dieu aura soin de vous d'une manière ou de l'autre. Dites-moi, d'où venez-vous?

—De Loughrea.

—De Loughrea, dit le fermier, de Loughrea? C'est étrange.

Il commençait à soupçonner la vérité et demanda en hésitant:

—Quel était le nom de votre père?

—Martin Sullivan, répondit Lizzie.

—Quoi—Martin—Martin Sullivan? exclama-t-il en bondissant de sa chaise et en jetant un regard perçant sur les deux enfants, qui prirent peur.

Son visage devint tout rouge et des larmes coulèrent de ses yeux; il sanglota, il prit la plus jeune des petites filles dans ses bras, la serra sur sa poitrine et l'embrassa avec effusion. Il fit ensuite la même chose avec l'aînée. Enfin se remettant il dit:

—Connaissez-vous mon nom, mes enfants?

—Non, répondit Lizzie.

—Comment se fait-il alors que vous soyez venues chez moi! Quelqu'un vous a-t-il envoyées?

—Personne. Nous devions aller à Kilburn où habite un frère de notre père, et où on nous a dit que nous serions reçues avec bonté. Je ne l'ai jamais cru, car notre mère nous disait toujours que notre oncle était un homme au

cœur dur et qui tenait pas à la parenté.

—Votre mère avait raison, lorsqu'elle vous disait cela, mais que ferez-vous si cet homme dont le cœur est si dur ne vous reçoit pas ?

—Il ne nous restera qu'à mourir de faim, murmura Lizzie.

—Non non, s'écria le fermier, cela n'arrivera jamais—jamais. Séchez vos pleurs, mes enfants, Dieu dans sa bonté a eu pitié de vous et s'est servi d'une brute pour toucher le cœur de votre oncle, qui ne vous abandonnera jamais.

Voyant l'étonnement des enfants, le fermier continua :

—Vous alliez vous rendre à Kilburn chez Patrick Sullivan, eh bien ! c'est chez lui que vous êtes en ce moment ; c'est moi qui suis cet oncle, et maintenant que je sais que vous êtes les enfants de mon frère Martin, soyez, mes enfants, les bienvenues.

Les pauvres enfants séchèrent leurs larmes et bientôt un sourire illumina leurs traits. Patrick Sullivan avait pris cette ferme il y avait à peu près un an.

La Providence avait dirigé les pas de ces enfants vers lui, mais si le chien ne lui avait pas donné cette leçon, qui sait ce que seraient devenues les pauvres orphelines ? Mais celui qui est le père de tous ceux qui n'en possèdent pas, ne les aurait certainement jamais abadonnées.

Le Manitoba.

Jeudi, 24 Mai 1888.

ELECTIONS PROVINCIALES.

Il n'est pas probable que les élections générales ait lieu avant le milieu de juillet prochain ; mais déjà les candidatures se dessinent de côté et d'autre. Le fait est que, comme il arrive toujours en pareil cas, les électeurs n'auront que l'embarras du choix.

Dans les trois divisions de Winnipeg les candidats du gouvernement sont W. F. Luxton. D. H McMillan et l'hon. M Jones. Les candidats de l'opposition ne sont pas encore choisis.

A Saint-Boniface M. J. Ernest Cyr sera le candidat du gouvernement. Il est question de M. Georges Fortin, et une couple d'autres noms sont aussi mentionnés.

A LaVérandrye la lutte parait s'engager entre MM. William Lagimodière et Louis G. Gagnon, tous deux partisans du gouvernement.

A Carillon M. Roger Marion, l'ancien député, est fortement sollicité par ses amis de se porter de nouveau candidat. M. L. G. Labarre, préfet de la municipalité de DeSalaberry, a aussi été demandé et accepté, dit-on, la candidature. On dit également que M. Edouard Richard a l'intention d'offrir ses services aux électeurs de cette division. M. Martin Jérôme, deux fois battu déjà, se présente une troisième fois.

A Cartier, M. Thos. Gelley, le député actuel se présente de nouveau comme candidat du gouvernement. M. Alexander Murray, ancien député d'Assiniboia, sera peut-être aussi sur les rangs, et l'on mentionne également le nom de M. Jacques Bureau.

A Morris, M. A. F. Martin, se présente de nouveau. On mentionne plusieurs autres candidatures qui seront connues après les conventions qui doivent se réunir à ce sujet.

A Woodlands, qui comprend aujourd'hui les paroisses de Saint-François-Xavier, la Baie Saint-Paul et Saint-Laurent, les candidats sont : l'hon. James E P. Prendergast et J. M. Robinson l'ancien député.

A Kildonan, le noms de l'hon. John Norquay et Duncan Macarthur sont mentionnés.

A Lorne, M. J. A. Macdonell, le député actuel sera le candidat du gouvernement.

A Killarney, M. F. M. Young aura pour adversaire M. Robert Rogers.

A Morden, le candidat du gouvernement sera M. Alexander Lawrence.

A Manitou, ce sera M. William Winram, le député actuel de Dufferin-Sud.

A Dufferin, M. R. P. Roblin qui vient d'être élu dans cette division, sera de nouveau le candidat du gouvernement.

A Minnedosa, le Dr Harrison refuse de se porter de nouveau candidat.

Nous serons en mesure de donner une liste complète la semaine prochaine.

PARLEMENT FEDERAL.

Mardi, à quatre heures, a eu lieu la prorogation du Parlement Fédéral par Lord Lansdowne. Sa Grandeur Mgr Clut était présent.

A trois heures les membres du Sénat, auxquels s'étaient joints les membres des communes, présentèrent conjointement avec ces derniers, une adresse au gouverneur-général, à l'occasion de son départ du Canada. L'hon. sénateur Allen, président du Sénat, lut cette adresse en anglais, et l'hon. J. Aldéric Ouimet, orateur des communes, la lut en français. Lord Lansdowne répondit également en anglais et en français par un brillant et élogieux discours.

LISTES ELECTORALES.

Les énumérateurs nommés dans chaque division électorale sont à préparer les listes des électeurs et il est du devoir de chacun de voir à ce que son nom ne soit pas oublié.

Les personnes suivantes ont été nommées par le gouvernement à la charge d'officiers-reviseurs : les juges Ardagh. Ryan, Prud'homme et Walker, et les avocats Wilson, Patterson, Turnbull et Dawson.

La révision a lieu 35 jours après que la liste est complétée par l'énumérateur.

REVISION DES LISTES ELECTORALES.

Les juges et les avocats nommés pour reviser les listes électorales ont été chargés des divisions suivantes :

Son Honneur le juge Ryan, Beautiful Plains, Norfolk, Westbourne, Portage-la-Prairie et Lakeside.

Son Honneur le juge Walker, Lansdowne, ville de Brandon, Brandon-Nord, Brandon-Sud et Dennis.

Son Honneur le juge Prud'homme, Carillon, Morris, LaVérandrye, St-Boniface et Cartier.

Son Honneur le juge Ardagh, Winnipeg-Sud, Centre et Nord, Kildonan et St. Andrews.

Harold Turnbull, avocat, Emerson et Rosenfelt.

F. G. A. Henderson, avocat, Russell, Birtle, Shoal Lake et Minnedosa.

Geo. Patterson, avocat, Souris, Turtle Mountain, Killarney, Mountain et Manitou.

J. W. H. Wilson, avocat, Cypress, Morden, Lorne et Dufferin.

Alex. Dawson, avocat, Woodlands, Rockwood et Springfield.

RECLAMATIONS DES METIS.

Lorsqu'il a été proposé que la chambre se forme en comité des subsides, M. Edgar souleva la question des réclamations des Métis et autres personnes, qui demandent à être dédommagées des pertes qu'elles ont éprouvées pendant les troubles du Nord-Ouest Que ces personnes aient pris part aux troubles ou non, dit-il, peu importe ; elles ont perdu tout ce qu'elles possédaient et se trouvent aujourd'hui dans la détresse. Je crois que l'on devrait examiner ces réclamations de nouveau et y faire droit.

M. Edgar cita le cas d'un nommé Bremner, qui a perdu une quantité considérable de fourrures de prix, et il ajouta que se sont des personnes occupant une position importante qui ont enlevé ces fourrures et que ces personnes devraient être punies.

L'honorable M. Thompson—L'honorable député d'Ontario-Ouest, est sans doute, dit-il, animé d'un bon motif en soumettant cette question à la chambre, mais il exagère les choses, ce qui me porte à croire qu'il se laisse peut-être entraîner par l'esprit de parti.

La commission qui a été chargée d'examiner ces réclamations a décidé que les personnes qui avaient pris part à l'insurrection, n'avaient droit à aucune indemnité pour les pertes causées par les troubles qu'elles avaient provoqués elles-mêmes. La commission a examiné les réclamations qui sont maintenant soumises à la chambre, au nombre desquelles se trouve celle de Bremner, et a déclaré qu'elles n'étaient point fondées.

L'honorable M. Laurier dit que s'il s'élève des doutes au sujet de quelques réclamations, les réclamants devraient bénéficier de ce doute.

IMMIGRATION FRANCAISE.

M. l'abbé Gaire venant de Nancy, Lorraine, est arrivé à Saint-Boniface, lundi. L'année dernière, après avoir lu certains écrits de M. l'abbé Jean-Baptiste Proulx, sur les avantages que notre pays offre aux émigrants français, il a conçu l'idée de se dévouer à l'œuvre de l'immigration de ses compatriotes au Manitoba ; mais afin de mieux les renseigner, il est venu ici juger par lui-même.

M. l'abbé Gaire est enchanté du pays et il disait à quelqu'un que cette partie-ci lui rappelait la belle vallée du Rhin.

Hier, il est allé visiter la paroisse de Saint-Eustache avec M. Durnerin, et aujourd'hui il se prépare à partir pour Saint-Pierre, où il passera quelque temps avec M. le curé Jolys.

MANIFESTE POLITIQUE.

L'Association Conservatrice de Manitoba publie le manifeste suivant, à l'occasion d'une convention des conservateurs, convoquée à Winnipeg, le 5 juin prochain :

Aux Membres du parti Libéral-Conservateur,

Lorsque le gouvernement libéral arriva au pouvoir plusieurs conservateurs furent d'opinion de se tenir à l'écart afin de donner à leurs adversaires l'occasion de prouver la sincérité de leurs promesses pendant qu'ils étaient dans l'opposition.

Il est généralement admis que les élections qui ont eu lieu récemment ont été emportées, soit avec l'aide des conservateurs ou à cause de l'abstention de ces derniers. Peu parmi eux croyaient que les libéraux oublieraient si tôt leurs promesses, leurs protestations de pureté, ainsi que leur respect au gouvernement responsable qui nous régit, de manière à tourner si vite l'opinion publique ; peu aussi croyaient que les conservateurs, forcés de s'unir par les méfaits de leurs adversaires, se présenteraient maintenant avec toute confiance aux bureaux de votation.

C'est cependant ce qui est arrivé.

Jamais gouvernement ne s'est présenté à la chambre avec un avenir aussi brillant ; jamais aussi gouvernement n'a prorogé la chambre avec un tel passé.

La session a été remplie d'iniquités. L'on a enlevé à des individus leur droit d'appel devant les cours de justice, l'on a frustré les droits des capitalistes étrangers, et des citoyens des plus respectables ont été privés de leurs droits d'électeurs.

L'on a vu dans la législature le gouvernement accuser des hommes de félonie, puis retirer ces accusations lorsque sommés de faire la preuve.

Tout le pays a appris que le Premier Ministre a déclaré que le gouvernement intenterait des poursuites judiciaires au criminel contre certaines personnes, et après deux jours de débat, lorsque sommé de procéder immédiatement, le Procureur-Général a déclaré que telle n'était pas leur intention.

L'on a vu un magistrat démis parceque l'une de ses décisions n'a pas plu à un partisan du gouvernement.

L'on a vu les obligations de la province mises en vente par une maison n'offrant pas de garanties.

Enfin l'on a vu avec étonnement le rapport du comité des comptes publics, insinuant quelque chose, mais ne prouvant rien.

La province a été témoin des efforts du gouvernement pour démettre l'auditeur-provincial.

L'on a vu ce même gouvernement forcé d'abandonner ce projet.

En un mot : *Droits à la propriété, appel aux pours de justice, caractère privé des individus, le crédit de la province, l'honneur, l'intégrité et la justice ont été honteusement sacrifiés.*

Le parti conservateur est conséquemment tenu de s'unir pour opposer un gouvernement qui refuse d'empêcher de porter atteinte à la liberté individuelle et à la loi.

Nous convoquons donc une convention du parti libéral-conservateur, qui devra se tenir à Winnipeg, le 5 juin prochain, à 8 heures p.m., dans le but de considérer la situation actuelle.

Cette convention se composera : premièrement, de quatre représentants de chacune des divisions électorales ; secondement, des candidats déjà sur les rangs ; troisièmement, du député actuel de l'Assemblée Législative ou du candidat défait à la dernière élection, si ce député ou ce candidat est conservateur.

Dans l'intervalle nous pressons les conservateurs des diverses divisions électorales de s'organiser immédiatement.

Nous les engageons à choisir leurs candidats de suite.

Nous les avertissons de surveiller les listes électorales.

Quelques-uns des énumérateurs ont déjà terminé leur travail, et il ne reste que peu de jours avant la signature des régistres, et de cette date, pas plus de trente jours sont accordés pour les délais de l'appel en révision.

Ceci est de la plus haute importance.

Les libéraux sont à l'œuvre.

Les conservateurs doivent travailler.

Comme conclusion, nous tenons à dire que tout en faisant appel spécialement aux conservateurs, nous engageons tous les véritables libéraux, amis de la liberté et de la justice, de se joindre à nous pour supprimer la tyrannie et les abus de la loi auxquels s'est prêté la présente administration.

Nous sommes forcés à la lutte pour la défense du caractère privé des individus et pour défendre aussi la liberte des sujets.

Nous l'acceptons, sachant que la grande majorité des électeurs, libéraux comme conservateurs, s'indignent des méfaits des quelques semaines dernières.

Nous demandons conséquemment de l'orgahisation dans chaque division électorale, le choix de candidats, et un examen attentif des listes électorales préparées dans plusieurs cas par des énumérateurs partiaux.

Puis, nous réunissant le 5 juin, il sera possible d'adopter une ligne de conduite, et mus par le *fair play* britannique, les libéraux-conservateurs ajouteront à leur longue liste de victoires, une nouvelle pour la cause de la liberté et de la justice.

M. John MacBeth, M.P.P., Winnipeg., a consenti à donner aucun renseignement que l'on pourrait désirer en attendant la convention, à recevoir et à donner des réponses à tous ceux qui s'adresseront à lui.

L'on est à préparer des brochures sur la situation, pour distribution.

DIEU SAUVE LA REINE.

Pour l'association conservatrice provinciale :

H. M. HOWELL,
Vice-président, Winnipeg.
D. W. CUMMING,
Vice-président, Marquette,
C. S. DOUGLASS,
Vice-président, Provencher.
R. ROGERS,
Vice-président, Selkirk.
JOHN MACBETH,
Vice-président, Lisgar.

L'ECHAFAUD DE REGINA.

La petite capitale du Nord-Ouest va de nouveau être le théâtre d'une scène bien pénible, Gaddy et Racette, les deux malheureux métis accusés du meurtre de McLeish, seront exécutés le 13 juin prochain, la commutation de leur sentence ayant été refusée à Ottawa.

Gaddy est catholique, et Racette protestant, et tous deux se préparent à leur manière à paraître devant le dernier tribunal.

GABRIEL DUMONT.

Nous apprenons par la voie des journaux de la province de Québec, que Gabriel Dumont, accompagné de son secrétaire M. Riboulet, parcourt en ce moment le district de Montréal, donnant des conférences dans les principaux centres. Jeudi dernier, le club *Le Trappenr* de Montréal, le recevait membre honoraire. Après avoir visité Sorel, Dumont se rendra à Saint-Hyacinthe, où il doit donner une conférence demain, en la salle de l'hôtel-de-ville.

ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE DE MANITOBA.

Dimanche dernier, a eu lieu, à l'hôtel-de-ville de Saint-Boniface, l'élection annuelle des officiers de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Manitoba. La séance a été présidée par M. Joseph J. Lecomte, et M. Emile Jean, agissait comme secrétaire. M. Télesphore Pelletier, trésorier de l'association, fit rapport que la société avait une somme de quatre-vingt-quatre piastres en caisse, toutes dettes payées.

L'élection donna le résultat suivant :

Président, Roger Marion, M P.P. ;

1er vice-président, H. F. Despars ;

2nd vice-président, Hormisdas Béliveau ;

Secrétaire-correspondant, Georges Fortin ;

Assistant sec. corresp., Méderic Cyr ;

Secrétaire-archiviste, Emile Jean ;

Assistant sec.-archiviste, J. Bte Lévesque ;

Trésorier, Télesphore Pelletier ;

Assistant trésorier, Antoine Gauvin ;

Médecins, les docteurs Fafard et Lambert ;

Bibliothécaire, J. Bte Leclerc ;

Commissaire-ordonnateur en chef, Louis Lafranchise ;

Assistants, Gabriel Arial et Georges Germain ;

Comiité de régie, Edmond Trudel, J. Ernest Cyr, S A. D. Bertrand, Joseph Turenne, François Gingras, F. E. Verge, L. P. Prud'homme, Edmond Marcoux et David Joyal ;

Anciens présidents, l'hon. sénateur Girard, l'hon. juge Dubuc, Joseph Royal, M.P., l'hon. J. E. P. Prendergast, M.P.P., A. A. C. LaRivière, M.P.P, le juge Prud'homme, T. A. Bernier, L. J. A. Lévêque, Félix Chénier et Joseph J. Lecomte.

TESTAMENT DE FEU N. W. KITTSON.

Le testement de feu N. W. Kittson, le millionnaire canadien de Saint-Paul, Minnesota, est publié.

Voici la liste des héritiers : Norman Kittson, Henry Kittson, Louis Kittson, James Edward Kittson, Anna Mary Kittson, Mary Elizabeth Kittson, Hercules L. Kittson, L. Coyle Kittson, Louise L. Kittson, Mary E. Kittson, Alfred Kittson, et les enfants mineurs de feu Alexander Kittson, de Saint-Boniface. Ces derniers, au nombre de trois, ne recevront chacun que dix milles piastres à leur âge de majorité, pendant que les autres héritiers recevront environ un demi million chacun.

Parmi les legs particuliers nous notons les suivants : A son frère Robert et à la fille de ce dernier, l'usufruit d'une propriété à Sorel, P. Q. ; à Georgiana Demary, fille d'Anna Kittson, sa défunte sœur, de Berthier-en-haut, P. Q., $5,000 ; à Mary et Elizabeth Morrison, toutes deux filles d'Anna Kittson, $2 000 chacune ; à Anna Paulet, fille de sa sœur Julia Kittson, $2,000 ; à Alexandria Kittson, fille de son frère Alexandre Kittson, de Berthier-en-haut, $2,000.

TEMOIGNAGE D'AMITIE

Jeudi soir, à Montréal, les membres du Cercle Carillon et leurs amis se réunissaient chez M. F. X. Prieur, un de nos rares survivants de 1837-38 pour fêter les succès obtenus par son fils Jean-Charles, dans les derniers examens de médecine.

Un magnifique cadeau fut offert à M. Jean Prieur et les donataires lui présentèrent en même temps leurs meilleurs vœux de bonheur pour son père et de réussite pour lui-même.

M. Prieur quoique surpris de cette démonstration, sut avec la chaleur et la verve qu'on lui connait répondre d'une voix émue aux bons souhaits qu'on lui faisait et dit qu'il espérait que tous ses amis se feraient un devoir de passer la veillée avec lui.

M. F. X. Prieur, prit part aux réjouissances de ses jeunes amis et l'on ne se sépara qu'à une heure avancée, après avoir passé une soirée des plus agréables.

M. le docteur Prieur est le frère de M. Eugène Prieur de Saint-Boniface.

PORT ARTHUR.

Depuis plusieurs jours les glaces du lac Supérieur, accumulées dans l'entrée de la baie, à Port Arthur, empêchaient les bateaux d'arriver jusqu'à terre ; mais lundi tout a disparu et une trentaine de bateaux sont entrés en rade, en sorte que la navigation des grands lacs est ouverte pour la saison.

Nouvelles Politiques.

—Les délégués de Terreneuve sont attendus à Ottewa vers le 1er juin. Ils viennent pour discuter les conditions de l'entrée de leur province dans la Confédération.

—Il est rumeur, à Argenteuil, que M. Wilson, M. P., pour cette division électorale, sera nommé sénateur à la place de M. Abbott, qui donnerait sa démission, se présenterait dans Argenteuil et serait nommé ministre de la justice.

—M. le Dr de Grosbois a été élu député de Shefford à la Législature de Québec comme partisan du gouvernement Mercier.

—La Législature de Québec est en session depuis la semaine dernière. Il n'y a pas eu d'amendement à l'adresse en réponse au discours du trône.

—La majorité du gouvernement Mercier est augmente depuis la dernière session ; l'opposition a perdu plusieurs comtés aux élections partielles.

—Voici la position des partis au conseil législatif de Québec cette année.

Conservateurs—Les honorables MM. de la Bruère, de Boucherville, Ferrier, J. J. Ross, Starnes, Hearn, Dionne, Laviolette, Larue, Lavallée, Champagne, Dorion, Methot—13.

Libéraux—Les honorables MM. D. A. Ross, Pacaud, Bresse, Gilman, Prévost, Tourville, Bryson et Wood, 8.

Nationaux—Les honorables MM. Garneau, Archambault et Pelletier, 3.

—MM. J. S. Fortin, marchand de Saint-Prime, national, A. Scott, du Lac Saint-Jean, neveu de l'hon. M. Shehyn, sont les deux candidats mentionnés pour remplacer M. Saint-Hilaire dans Chicoutimi et Saguenay.

—Lord Lansdowne a laissé le Canada pour retourner en Angleterre. Tous s'accordent à dire qu'il a été un excellent gouverneur.

—Le nouveau gouverneur-général du Canada, Lord Stanley de Preston, partira de Liverpool, Angleterre, le 4 juin. Il sera assermenté à Québec, où il séjournera deux ou trois mois.

—Le parlement fédéral est prorogée depuis mardi et les députés ont presque tous laissé Ottawa.

—Les nouveaux lieutenants-gouverneurs de Manitoba et du Nord-Ouest seront nommés d'ici à quelques jours.

—Il n'q a plus de doute sur la nomination de M. Royal à la position de lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest. Sa famille doit partir dans quelques jours pour aller passer l'été à Vaudreuil, P. Q.

—Après la prorogation de la législature, vendredi dernier, le lieutenant-gouverneur Aikins a invité les députés à se réunir dans les appartements du premier ministre, pour leur faire ses adieux.

—S. Davidson sera candidat au conseil du Nord-Ouest, pour la division de Qu'Appelle.

Nouvelles Religieuses.

—Le Rév. Père Bellivau a chanté la grand'messe à la cathédrale dimanche dernier. Sa Grandeur Mgr Taché assistait parée au trône et a donné la bénédiction papale après le sermon donné par M. le curé Dugas.

—C'est samedi que l'on doit célébrer à la chapelle de la maison vicariale des RR. SS. de la Charité de Saint-Boniface les nôces d'or de la vénérable Sœur Saint-Joseph, née Coutlée, qui vint dans ce pays dès 1844.

—M. l'abbé J. Lemmens, curé de Clayoquat, du diocèse de Vancouver, vient d'être nommé évêque de cette île. Ce siége épiscopal était vacant depuis la mort de Mgr Segheis, assassiné près de Nulato, Alaska, le 28 novembre 1886.

L'évêque de Vancouver est suffragant de la province ecclésiastique d'Orégon dans les Etats-Unis, et sa résidence est à Victoria.

—Jeudi dernier, Sa Grandeur Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, et le Rév. P. Lacombe ont eu une entrevue avec Sir John A. Macdonald afin d'obtenir que de nouvelles écoles soient établies au milieu des tribus sauvages du Nord-Ouest.

—Dimanche dernier, Sa Grandeur Mgr Clut, missionnaire de la rivière McKenzie, a prêché à la basilique d'Ottawa sur ses missions sauvages. La collecte faite en faveur de ces missions a rapporté $174.

—Sa Grandeur Mgr Soulé, venu de France pour prêcher le dernier carême à Montréal, se propose de partir le 28 courant, en passant par les chutes Niagara, pour prendre le paquebot à New-York.

—Mademoiselle Emma Labrosse, fille aînée de M. E. Labrosse, M. P., de Prescott, Ont., et cousine de notre ami, M. H. I Richer, marchand de Sainte-Anne des Chênes, est entrée au noviciat du Précieux Sang, à Ottawa.

—Le comité rémois de la statue de Jeanne d'Arc vient de recevoir la copie du décret qui autorise l'érection de la statue de Jeanne d'Arc sur la place du parvis Notre-Dame, en même temps que la souscription publique. La somme souscrite jusqu'à ce jour s'élève à 55,000 francs.

—Au mois de septembre, nous serons honoré de la visite distinguée de Mgr Lorrain, Vicaire Apostolique de Pontiac, accompagné de M. l'abbé J. Bte Proulx, ancien curé de Sainte-Agathe, en cette Province, qui a laissé de si heureux souvenirs ici.

—L'on se prépare à la première communion au catéchisme de la cathédrale, ainsi que dans nos maisons d'éducation. Cette cérémonie imposante a eu lieu ce matin au Pensionnat. Mgr l'Archevêque a administré le sacrement de confirmation après la messe.

—Aujourd'hui, une trentaine des jeunes élèves du collège de Saint-Boniface sont allés à Saint Norbert, en pélérinage à la chapelle de Notre-Dame de Bonsecours.

Choses et Autres.

—L'hon. M. Joly s'est adressé à la législature de Québec pour être autorisé, lui et ses descendants, à ajouter *de Lotbinière* à leurs noms.

—M L. O. David, député de Montréal-Est, a présenté une requête de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, à la législature de Québec, demandant l'autorisation d'émettre des obligations au montant de $100,000 pour l'érection d'un monument national à Montréal.

—On doit commencer dans une couple de semaines la construction d'un des quatre petits dômes de la cathédrale de Montréal, celui du coin, donnant sur la place Dominion. Ces dômes auront une hauteur de cinquante pieds, à part la base.

—Une fabrique de pulpe destinée à la fabrication du papier va être établie sous peu à Ottawa. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que le papier sera fabriqué avec du bran de scie. On pourra en fabriquer quatre tonnes par jour.

—Le Mississippi déborde avec tant de force, que ses flots ont envahi des milliers d'acres de terre, et menacent les moissons d'une destruction totale. Les dommages causés dans deux districts seulement, s'élèvent déjà à deux millions et demi de piastres.

—Le procès des deux détectives Naegelé et Bureau s'instruit en ce moment à Montréal. L'on se rappelle que le chef de cette organisation, nommé Fahey, est déjà rendu au pénitencier.

—Une grande inondation en Chine a fait périr 3,000 personnes dans les eaux débordées de la rivière Canton. Un tremblement de terre s'est fait sentir au Japon, et l'Algérie a été visitée par un fléau de sauterelles qui a jonché le sol de débris pestilentiels, à tel point que la circulation des chemins de fer a été interrompue.

—M. Georges Lemay, fils de M. Joseph Lemay, de Saint-Norbert, est entré à la rédaction du *National* de Plattsburgh, N.-Y.

M. Lemay est un littérateur de talent, qui saura faire du *National* un journal éminemment intéressant.

Nos meilleurs souhaits à notre distingué confrère.

NAISSANCE.

En cette ville, le 23 courant, la femme de M. Edmond Trudel, directeur de notre journal, un fils.

LA MAISON DU BON MARCHE.

—(8:8)—

LES VENTES A SACRIFICES SE CONTINUENT TOUJOURS

POUR FAIRE PLACE AUX IMPORTATIONS DU PRINTEMPS!

—(8:8)—

Nous invitons specialement nos amis de la campagne a nous venir faire une visite.

—(8:8)—

NOS PRIX DEFIENT TOUTE CONCURRENCE.

Cachemires, Etoffes a Robes, Broderies, Chemises, Corsets, Vetements de dessous, Rubans, Dentelles, Toiles a Table, Flanelles, Couvertes, Couvre-pieds, Etc., Etc.

432, Rue Principale, Winnipeg. P. A. D'AUTEUIL. **432, Rue Principale, Winnipeg.**

3m 9.2.88.

PERSONNEL.

Melles Marie-Louise et Berthe Raby, de Saint-André-Avellin, Qué., sont arrivées en cette ville vendredi dernier, et devront passer quelques semaines chez leurs beau-frère et sœur M. et Mme E. Trudel.

M. H. H. Smith, Commissaire des terres du Canada, est de retour d'Ottawa.

M. Michel Cyr et sa famille sont revenus de Chicago. On dit que la famille Senez doit également nous revenir.

Le Col. Houghton, major de brigade de ce district est parti pour Montréal, son nouveau poste.

Notre ami M. Albert Bétournay, inspecteur des écoles sauvages catholiques romaines de Manitoba et des Territoires de Keewatin et du Nord-Ouest, est arrivé à Saint-Boniface vendredi. M. Bétournay commencera sa tournée d'inspection sans délai.

INCENDIE A SAINT-BONIFACE.

Dimanche, vers les six heures du soir, un incendie s'est déclaré dans les hangars en arrière de la résidence de M. Georges Germain, sur la rue Masson, en cette ville, et avant-qu'il fût possible d'obtenir de l'eau en quantité suffisante, le feu avait pris des proportions telles qu'il se communiqua à la résidence de M. A. Langevin, tout à côté. A ce moment, les pompiers de Winnipeg étant venus au secours des nôtres, l'on parvint à se rendre maîtres de l'élément destructeur ; mais la maison de M. Germain fut rasée par le feu et celle de M. Langevin à moitié brûlée. Ces deux citoyens ont éprouvé des pertes considérables sur leur ameublement qui n'était assuré qu'en partie.

Le conseil municipal devra s'occuper sans plus de délai de la question de protéger la propriété contre les incendies, et nous sommes heureux d'apprendre que des démarches ont déjà été faites en ce sens.

Chronique Locale.

—Il y a une excursion en chemin de fer à Selkirk, aujourd'hui.

—Il est arrivé 662 immigrants à Winnipeg, dans le cours de la semaine dernière.

—Il y aura demain soir, à l'hôtel-de-ville, réunion des comités du conseil municipal.

—Le niveau de l'eau de la Rivière Rouge est baissé d'une dizaine de pieds depuis un mois.

—Aujourd'hui a lieu un tournoi de *base ball* entre le club de Saint-Boniface et les élèves du Collège.

—Les deux maisons qui ont été détruites par le feu sur la rue Masson doivent être rebaties immédiatement.

—Nous jouissons d'une bien belle température ; on dit cependant qu'un peu de pluie ferait du bien à la campagne.

—Les travaux intérieurs pour terminer le nouvel hôpital de Saint-Boniface se poursuivent avec beaucoup d'activité.

—Deux siéges sont vacants dans le conseil de ville, et il est question de l'élection de MM. Joseph Turenne et Georges Fortin.

—Il y aura séance ordinaire au conseil de ville lundi prochain. La question de réorganiser notre département du feu sera discutée à cette séance.

—Les commis-marchands de Winnipeg ont eu une réunion lundi pour obtenir la fermeture des maisons de commerce à 6.30 p.m. pendant la saison d'été.

—M. Hormisdas Béliveau, qui a acheté la maison de M. Lambert, avenue Taché, est à y faire faire des réparations considérables avant d'en prendre possession.

—Demain soir, aussi à l'hôtel de ville, réunion des membres du bureau de direction de l'association Saint-Jean-Baptiste de Manitoba, convoquée dans le but d'aviser aux moyens de chômer notre fête nationale cette année.

—Mardi soir, le 29 courant, le R. Père Drummond, S.J., donnera une lecture à la Salle Victoria, à Winnipeg. Sujet: "Quelques-unes des absurdités de l'infidélité."

—Les membres du Club de la Presse de Winnipeg, organisent des excursions du samedi, la première aura lieu samedi prochain en bateau à vapeur, au bas de la Rivière Rouge.

—C'est aujourd'hui la *Fête de la Reine*, c'est-à-dire le 69ième anniversaire de la naissance de Sa Majesté Alexandrina Victoria, reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Impératrice des Indes, etc.

—Dimanche prochain, à deux heures, il y aura dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Boniface, une assemblée générale des membres de l'association Saint-Jean-Baptiste de Manitoba pour recevoir le rapport du bureau de direction.

Echos du Nord-Ouest.

Battleford.

12 mai.—Il y a quelques jours, Isidore Pambrun et Basile Lalonde ont fait une chasse abondante d'outardes, d'oies et autre gibier en migration vers le nord. Ils ont capturé 200 pièces.

—Le bateau à vapeur *Minnow* a pris une cargaison d'orge au Fort Pitt en destination du lac La Selle et Edmonton. Ce bateau reviendra d'Edmonton chargé de bois.

—On rapporte du Fort Pitt qu'un jeune homme nommé Gingras a failli tuer un sauvage qui l'accompagnait. Son fusil partit accidentellement et le sauvage reçut la charge dans la jambe.

—Lundi dernier, Goodwin Marchand est arrivé du Grand Rapide conduisant cinquante charrettes chargées d'effets de commerce pour la maison A. McDonald & Cie.

—Fred Marigold est mort subitement lundi dernier.

PERDUES.

Deux pouliches. L'une de deux ans sous poil rouge, une tache blanche dans le front, une patte de derrière blanche sur une largeur de six pouces environ, et étampée sur l'épaule gauche.

L'autre de quatre ans sous poil brun, tache blanche dans le front et marquée sur l'épaule d'un cercle d'environ quatre pouces de diamètre.

Une récompense libérale à qui les ramènera au soussigné.

CHARLES ST. GODARD,

St. Jean-Baptiste, 21 mai 1889.

2ins.24.5.88.



Municipalite de Saint-Boniface.

Avis est par les présentes donné aux contribuables de la Municipalité de Saint-Boniface, que le Conseil se réunira pour REVISER ET CORRIGER le Rôle d'Evaluation pour l'année courante, SAMEDI, le 26 MAI 1888, à 2 p.m.

E. R. LLOYD,
Sec.-trésorier, Municipalité de Saint-Boniface.

3ins. 10.5.88.

Municipalite de Ste-Anne.

AVIS est par les présentes donné :

1. Que le Rôle d'Evaluation de la Municipalité de Sainte-Anne pour l'année 1888, est déposé au bureau du soussigné ;
2. Que le public pourra examiner le dit Rôle pendant vingt-cinq (25) jours de cette date ;
3. Que les personnes désirant porter plainte contre le dit Rôle, devront déposer leur plainte au bureau du soussigné le ou avant le vingt-sixième jour de mai prochain ;
4. Que le Conseil siégera en Cour de Révision à Sainte-Anne, dans la salle du Conseil, le seizième jour de juin A.D. 1888, à 10 heures de l'avant-midi, pour examiner la dite évaluation et entendre toutes plaintes contre le dit Rôle.

Donné à Sainte-Anne, en mon bureau, le premier jour de mai A.D. 1888.

EUG. PARADIS,
Greffier.

3ins.3.5.88.

JAMES E. P. PRENDERGAST,
Avocat, Rédacteur d'Instruments, etc., etc.

Bureaux :
AVENUE TACHE, SAINT-BONIFACE

GRANDE VENTE DE TERRES!

Le soussigné est autorisé par l'honorable COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON, d'offrir en vente plus de

100,000 acres de terrain

Situés à l'est de la Rivière Rouge, à

DES PRIX RELATIVEMENT PEU ÉLEVÉS

ET AUX CONDITIONS

DE PAIEMENT LES PLUS FACILES.

Ces terrains sont composés des sections 8 et 26 de chaque township et de lots de rivière sur la Rivière Rouge, situés dans les paroisses de Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pie, dont suit la liste :—

D'après les arpentages de l'ancienne paroisse de Saint-Agathe :

Lot No.		Superficie		Lot No.		Superficie	
Lot No.	7—	Superficie 144	acres	Lot No.	276—	Superficie 143	acres
"	9,	" 152	"	"	278,	" 141	"
"	168,	" 68	"	"	280,	" 141	"
"	170,	" 105	"	"	282,	" 140	"
"	184,	" 144	"	"	284,	" 64	"
"	186,	" 144	"	"	286,	" 67	"
"	188,	" 137	"	"	288,	" 77	"
"	190,	" 131	"	"	435,	" 132	"
"	192,	" 128	"	"	437,	" 133	"
"	194,	" 126	"	"	439,	" 135	"
"	196,	" 127	"	"	486,	" 171	"
"	198,	" 128	"	"	506,	" 161	"
"	244,	" 123	"	"	632,	" 164	"
"	274,	" 79	"				

Pour plus amples renseignements s'adresser à

BUREAUX : A. A. C. LARIVIÈRE.

Avenue Provencher, pres du pont, Saint-Boniface.

jno. 10.5.88.

GLACE! GLACE!

Le soussigné fournira

10 lbs de glace

tous les jours, dimanches exceptés, jusqu'au 1er septembre 1888, pour la somme de

$5.00.

J. B. LAUZON,

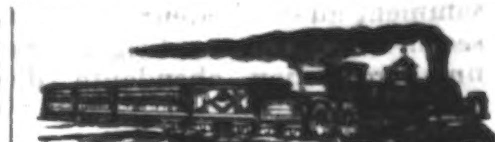
Avenue Provencher.

2m 10.5.88

GEO. E. FORTIN,
Avocat.
No. 366, RUE PRINCIPALE,
WINNIPEG.

6m 18,6,85

ASK YOUR DEALER FOR
STEELE BROS & CO'S
SEEDS.
FOR SALE BY
ALL LEADING MERCHANTS.
ILLUSTRATED CATALOGUE MAILED FREE
ADDRESS
STEELE BROS & CO.
TORONTO, ONT.



SI VOUS AVEZ L'INTENTION DE VOYAGER
— DANS —
ONTARIO, QUEBEC,
— LES —
ETATS-UNIS ou l'EUROPE.

Ne manquez pas de venir au Bureau du CHEMIN DE FER

ST. PAUL, MINNEAPOLIS ET MANITOBA

376 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

Afin d'acheter vos billets pour destination directe **VIA ST. VINCENT**, de faire marquer vos effets et vous assurer de vos billets de char-dortoir.

Les plus bas prix! La vitesse la plus grande! Le plus de confort! Le choix le plus varie de routes!

Que ce qui peut être offert par n'importe quelle autre ligne. Par Minneapolis, St. Paul, Détroit, Chicago, autres superbes villes américaines et à travers le plus beau pays de l'Amérique.

REPRÉSENTANT TOUTES LES LIGNES OCÉANIQUES DE PREMIÈRE CLASSE.

Pour prix et plus d'informations s'adresser à

H. G. McMICKEN,
Agent du chemin de fer St. P., Minn. et Man. 376 rue Principale, coin de l'Avenue du Portage, Winnipeg.

Prenez le chars urbains de la station au bureau des billets.

☞ Tout bagage allant en Canada est expédié directement sans examen à la Douane.

Arrivée				Départ		
		P.M. 5.10	...Winnipeg...	A.M. 9.05		
		A.M. 7.00	....St. Paul....	A.M. 7.30	P.M. 3.00	P.M. 7.30
P.M. 10.30	A.M. 7.00	A.M. 9.30	....Chicago....	A.M. 9.00	P.M. 3.10	P.M. 8.15
P.M. 6.45	P.M. 10.15	A.M. 6.00	....Détroit....	P.M. 7.15	P.M. 10.55	A.M. 6.10
	A.M. 9.10	P.M. 9.05	....Toronto....			
	A.M. 7.00	P.M. 7 50	...New-York...	Mardi, Jeudi et Samedi.		

PRIX.	1ère Classe.	2nd Classe.
De Winnipeg à St. Paul	$18 05	
De Winnipeg à Chicago	29 55	$27 05
De Winnipeg à Détroit	37 55	33 05
De Winnipeg à Toronto	43 55	35 75
De Winnipeg à New-York	48 55	41 75
A Liverpool ou Glasgow	83 50	61 75

DR J. H. O. LAMBERT,

MÉDECIN—CHIRURGIEN—ACCOUCHEUR ;

Officier de Santé pour les Comtés de Lorette et Carillon.

Rue Notre-Dame, Saint-Boniface, voisin de l'hon Juge Dubuc. fan 14 1 86

TOUJOURS LE MEILLEUR MARCHÉ!

NOUVELLES IMPORTATIONS!

L'ASSORTIMENT EST PLUS CONSIDERABLE QUE PAR LE PASSE ET LES PRIX ENCORE PLUS BAS.

Demandez nos Etoffes à Robe de 12½, 15 et 20 cts. Demandez nos Indiennes de 5, 6¼, 7½, 8⅓, 10 et 12½ cts. Demandez nos Cotons Carreautés de 8⅓, 10, 12½ et 15 cts. Demandez nos Cotons Jaunes de 4½, 6¼, 7½, 8⅓, 10 et 12½ cts. Demandez nos Cotons double largeur, 25 et 30 cts. Demandez nos Broderies de 5 à 90 cts. Demandez nos Cretonnes de 12½, 15 et 20 cts.

PRINTEMPS 1888.

Demandez nos habillements de $5.00 à $15.00. **HARDES-FAITES!** Demandez nos habillements pour enfants de $2.50 à 6.00

Demandez nos pantalons de $1.50 à 5.00. Habillements fait sur commande à bon marché.

CHAPEAUX! CHAPEAUX! CHAPEAUX!

Chapeaux durs de 50 cts. à $4.50. Chapeaux moux de 50 cts. à $5.50. 200 douz. chapeaux de paille de 15 cts. à $1.50.

CHAUSSURES! CHAUSSURES!

Ce département, le plus complet de la province, comprend au-delà de 250 différentes sortes de chaussures, et venant directement des meilleures manufactures, les prix sont les plus bas du marché.

Demandez nos bottines en veau pour Dames de - - - - - - - - $2.25
Demandez nos bottines en kid français pour Dames de - - - - - - - 2.50
Souliers pour Dames de - - - - - - - - - - - 75 cts. à 2.50
Demandez nos souliers pour hommes de - - - - - - - - - - $1.50 à 2.00

Demandez nos souliers en veau pour hommes de - - - - - - - $2.50
Demandez nos souliers en kid pour hommes de - - - - - - - - 3.00
Bottes de printemps de - - - - - - - $2.00, $2.75, $3.00, $4.00 et $5.50
Bottes Canadiennes semellées de - - - - - - - - - - - 3.50

CUIR ROUGE ET PEAUX DE MOUTONS TOUJOURS EN MAIN.

ETE 1888.

UN SEUL PRIX. Departement des Chaussures a l'Enseigne de la Botte d'Or.

F. E. VERGE.

Avenue Provencher, St. Boniface.

4m.5 4.88

AGRICULTURE.

ALIMENTATION DU BÉTAIL.

Il n'est pas un cultivateur qui puisse contester que la prospérité d'une exploitation agricole dépend surtout du nombre proportionnel de bestiaux entretenus dans chacunes d'elles, et de la manière dont ils sont nourris. Le cultivateur doit donc s'attacher à se procurer le plus de nourriture possible, afin qu'il puisse avoir un nombreux bétail et lui fournir une alimentation qui soit abondante et substantielle. C'est en employant ce moyen que nos cultivateurs qui ont l'ambition de se créer une certaine aisance en tirant grand profit de leur culture, se procurent quantité de fumier gras qui rend leur terre si fertiles; car personne ne contestera non plus qu'une bonne alimentation des bestiaux fournit les meilleurs engrais.

Ajoutons de plus qu'une alimentation abondante et substantielle a aussi la propriété de créer de bons bestiaux. Ne voyons-nous pas tous les jours des animaux de même origine acquérir dans une ferme deux fois autant de valeur que dans une autre, et cela sous la seule influence de la nourriture?

De pareils faits indiquent suffisamment au cultivateur que tous ses efforts doivent se diriger vers une production abondante de fourrages.

PRATIQUE A SUIVRE POUR MAINTENIR L'APPÉTIT DES PORCS A L'ENGRAIS.

Lorsque l'on donne aux porcs, pour les engraisser, une nourriture succulente composée de terre cuites, de racines, de petit-lait, de farine d'orge ou d'avoine, il arrive souvent que, après l'avoir mangée d'abord avec grand plaisir, ils finissent par s'en dégoûter, et, par conséquent, ne profitent plus, de sorte qu'on a beaucoup de peine à achever leur engraissement. Voici comment ce grave inconvénient peut être évité: On met dans un vase des couches d'avoine stratifiées avec un peu d'eau. Tous les jours, on en donne deux poignées à chaque porc. L'avoine gonflant beaucoup, il faut avoir soin de ne pas remplir le vase, comme aussi de ne préparer à la fois que pour deux ou trois jours (quatre ou six poignées).

Les porcs conservent ainsi leur appétit et mangent tout avec la rapidité qui leur est propre. Ce procédé coûte peu et rapporte beaucoup. Nous engageons nos lecteurs à l'employer.

—*G. des Campagnes.*

MANIÈRE DE COUPER LES PATATES DE SEMENCE.

Un bulletin émanant de la "Ferme expérimentale de l'Etat d'Ohio" peut se résumer ainsi:

On a beaucoup parlé et beaucoup écrit à propos de la manière de couper les patates de semence, et on a fait de nombreuses expériences dans différentes parties du pays. Il est évident pour tous que la nature du sol et le mode de culture ont beaucoup d'influence sur les résultats. Dans un sol riche parfaitement cultivé, on peut avoir de bons rendements avec tous les modes de semence; dans un sol pauvre, planter de petits morceaux est une grave erreur, car on sait qu'au début de leur végétation les plantes se nourrissent aux dépens de leur semence, et alors on comprend que plus le morceau est petit, moins il alimentera la végétation. Les tubercules entiers et de gros morceaux donnent une végétation forte et rapide. La récolte est plus hâtive et plus abondante qu'avec de petits morceaux, mais la proportion de petites patates est plus considérable

D'un autre côté, en plantant des morceaux avec un seul œil le rendement est généralement faible, quoique les patates soient presque toutes grosses.

Ci-dessous sont les résultats obtenus à la ferme expérimentale de l'Etat d'Ohio Dans toutes les expériences on a employé de grosses patates:

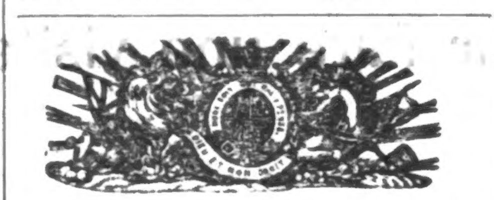
Morceaux à un seul œil, moyenne pour 4 ans, 98 boisseaux pas acre;

Morceaux à deux yeux, moyenne pour 2 ans, 180 boisseaux par acre;

Patates coupées en deux, sur le long, moyenne pour 2 ans, 226 boisseaux par acre;

Tubercules entiers, moyenne pour 4 ans 236 boisseaux par acre.

Ces rendements sont d'accord avec les résultats obtenus partout où on a fait des expériences sérieuses pendant quelques années Sous le rapport de la qualité de la récolte et du coût de la semence, les morceaux à deux yeux ont été les plus satisfaisants à la ferme expérimentale, mais toujours avec des morceaux de grosses patates.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI le 8 JUIN prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, aller et retour, entre

FORT McLEOD ET PINCHER CREEK,

distance calculée 32 milles, à partir du 1er juillet prochain.

Une soumission devra donner le prix d'un seul voyage par semaine et une autre le prix de deux.

Le courrier devra partir de l'un ou l'autre endroit.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste de Fort McLeod et Pincher Creek et au bureau de

W. W. McLEOD,
Inspecteur des bureaux de poste.

Bureau de l'Inspecteur des bureaux de poste, Winnipeg, 27 avril 1888.
3ins 3.5.88

AVIS.

Vente de Terrains pour Arrerages de Taxes dans la Ville de Saint-Boniface.

En vertu d'un mandat émané par le Maire de la Ville de Saint-Boniface, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Ville de Saint-Boniface, à moi adressé et portant la date du vingt-quatrième jour d'Avril A.D. 1888, me commandant de prélever sur les divers morceaux de terrains, ci-après mentionnés et décrits les arrérages de taxes dus respectivement sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages de taxes et frais ne soient auparavant payés, Mardi le cinquième jour de Juin A.D. 1888, à onze heures de l'avant-midi de ce jour, à l'Hôtel-de-Ville à Saint-Boniface, je vendrai, à l'enchère, les dits terrains pour les dits arrérages de taxes et frais.

No.	Subdivision Lót.	Parish Lot.	Arrears of Taxes.	Costs.	Total.	Patented or Unpatented
68	1137, 1138, 1139	R. C. M.	80 85	2 00	82 85	Patented
69	1180	R. C. M.	6 45	1 00	7 45	do
70	8	76	25 90	1 00	26 90	do
71	10	76	20 79	1 00	21 79	do
72	124	76	20 79	1 00	21 79	do
73	N½ 222, N½ 224	76	29 86	1 00	30 86	do
74	307	76	32 83	1 00	33 83	do
75	W 33 ft. of 318	76	17 32	1 00	18 32	do
76	411	76	33 00	1 00	34 00	do
77	416	76	13 25	1 00	14 25	do
78	506	76	70 90	2 00	72 90	do
79	507	76	25 41	1 00	26 41	do
80	E½ 509	76	24 90	1 00	25 90	do
81	512	76	28 05	1 00	29 05	do
82	E 66 ft. 528	76	25 90	1 00	26 90	do
83	529	76	62 37	2 00	64 37	do
84	W pt 605	76	74 41	2 00	76 41	do
85	1 to 5 subdiv. E. pt 605	76	54 28	2 00	56 28	do
86	643	76	30 93	1 00	31 93	do
87	E½ 651	76	12 04	1 00	13 04	do
88	677	76	20 79	1 00	21 79	do
89	712	76	48 51	2 00	50 51	do
90	715	76	55 44	2 00	57 44	do
91	722	76	50 49	2 00	52 49	do
92	740	77	6 60	1 00	7 60	do
93	742	77	13 86	1 00	14 86	do
94	744	77	53 06	2 00	55 06	do
95	809	76	315 68	3 00	318 68	do
96	W. 10 ft. 811	76	5 37	1 00	6 37	do
97	819	76	59 56	2 00	61 56	do
98	837	76	27 88	1 00	28 88	do
99	10	78	34 65	1 00	35 65	do
100	12	78	8 58	1 00	9 58	do
101	8	78	5 58	1 00	6 58	do
102	14	78	5 64	1 00	6 64	do
103	16	78	5 64	1 00	6 64	do
104	20	78	5 64	1 00	6 64	do
105	1 to 3, blk 4	81	2 08	1 00	3 08	do
106	34 to 41, blk 4	81	6 76	1 00	7 76	do
107	42 to 68, blk 4	81	5 54	1 00	6 54	do
108	69 to 95, blk 4	81	10 63	1 00	11 63	do
109	96 to 99 blk 4, 1 to 23 blk 5	81	9 90	1 00	10 90	do
110	24 to 30, 41 to 65 blk 5	81	10 07	1 00	11 07	do
111	66 to 84, blk 5	81	6 58	1 00	7 58	do
112	1 to 8, blk 6	81	4 97	1 00	5 97	do
113	9 to 23, blk 6	81	8 34	1 00	9 34	do
114	24 to 28, blk 6	81	3 46	1 00	4 46	do
115	Part blk C	81	2 08	1 00	3 08	do
116	Block E	81	2 08	1 00	3 08	do
117	1, blk 1	89	6 20	1 00	7 20	do
118	8, blk 1	89	21 69	1 00	22 69	do
119	7, blk 8	89	4 82	1 00	5 82	do
120	W½ 8, blk 8	89	16 99	1 00	17 99	do
121	All blk 14	89, 4 acr.	51 81	2 00	53 81	do
122	S. part	97, 15 ac.	51 97	2 00	53 97	do

Daté à Saint-Boniface, ce 26ème jour d'Avril A.D. 1888.

EDWARD R. LLOYD,
Trésorier.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un Acte autorisant le gouvernement de la Province de Manitoba, à bâtir un pont tournant pour chemin de fer et le trafic général sur la Rivière Assiniboine, dans la cité de Winnipeg, dans la Province de Manitoba; et un pont tournant pour chemin de fer et le trafic général sur la dite Rivière Assiniboine, à ou près de la ville de Portage-la-Prairie, dans la dite Province, avec tous les pouvoirs, privilèges et autorité nécessaires à l'accomplissement de l'objet.

Daté à Winnipeg, ce 21 février 1888.

JOSEPH MARTIN,
Procureur-Général de Manitoba.
1 ins.23.2.88.